



Préavis d'appartement et état des lieux

Par **pojutine**, le **03/07/2010** à **16:38**

Bonjour,

je suis locataire d'un appartement. j'ai donné ma lettre de préavis de mon appartement le 1er juin et ce préavis était de 3mois.

mon propriétaire voulais le faire relouer assez rapidement c'est a dire dès début juillet. je lui es alors présenter qlqn qui aurait été intéressé.

le 3 juillet j'ai donc fait mon état des lieux de sortie. mais la personne n'a pas repris comme convenu mon appartement.

le propriétaire peut il me réclamer qlq chose étant donner que l'état des lieux de sortie à été effectuer???

Par **aliren27**, le **06/07/2010** à **10:59**

bonjour,

le propriétaire peut vous reclamer tous les loyers couvrant votre préavis (JUN - JUILLET - AOÛT) meme si vous avez rendu les clés, sauf si il reloue avant.

Cordialement
aline